

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 30 juin 2026, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Simon Angers District 1
Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2
Madame la conseillère Renée Fortin District 3
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4
Madame la conseillère Nathalie Haman District 5
Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Sont également présents :

Mme Mélissa Mercure, CRIA, OMA, directrice générale, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, et Mme Josée Tassé, CPA, OMA, trésorière.

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

386-06-2026

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé de Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

De déclarer la séance ouverte à 16h00.

Adoptée à l'unanimité

387-06-2026

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Haman

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 5. CONSEIL MUNICIPAL**
 - 5.1 Affaires du conseil municipal**
 - 5.2 Messages des membres du conseil**
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 Direction générale**
 - 6.2 Finances et trésorerie**
 - 6.2.1 Dépôt des états financiers 2025 de la Ville de Cowansville
 - 6.3 Greffe et affaires juridiques**

7. RÉGLEMENTATION

Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1942 autorisant les travaux de construction d'un centre aquatique y incluant des travaux civils

8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

10. LOISIRS ET CULTURE

Octroi d'un contrat en mode gré à gré pour l'élaboration de plans et devis et surveillance pour le volet civil du nouveau centre aquatique

11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1 Mesure disciplinaire –Dossier RH 2026-04

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. DÉPOT DE DOCUMENTS

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné qu'il s'agit d'une séance extraordinaire, une seule période de question aura lieu à la fin de la présente séance, et ce, en conformité avec le Règlement 1936 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSEIL MUNICIPAL

Affaires du conseil municipal

Messages des membres du conseil

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction générale

Finances et trésorerie

388-06-2026

Dépôt des états financiers 2025 de la Ville de Cowansville

Considérant que les membres du conseil municipal ont reçu copie du rapport financier consolidé de la Ville pour l'année 2025, tel que vérifié, le tout conformément à la Loi;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Renée Fortin

Et résolu :

D'accuser réception du rapport de l'auditeur de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, SENCRL daté du 29 juin 2026 et du rapport financier consolidé de la Ville de Cowansville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

Greffes et affaires juridiques

RÉGLEMENTATION

389-06-2026

Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1942 autorisant les travaux de construction d'un centre aquatique y incluant des travaux civils

Monsieur le conseiller Alain Daigle, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1942 décrétant des dépenses et un emprunt de 33 433 000 \$ afin d'autoriser la construction d'un centre aquatique y incluant les travaux civils*.

Ce règlement a pour objet d'autoriser le financement des dépenses en immobilisations visant la construction d'un centre aquatique.

Monsieur le conseiller Alain Daigle dépose le projet de *Règlement numéro 1942 décrétant des dépenses et un emprunt de 33 433 000 \$ afin d'autoriser la construction d'un centre aquatique y incluant les travaux civils*.

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

LOISIRS ET CULTURE

390-06-2026

Octroi d'un contrat en mode gré à gré pour l'élaboration de plans et devis et surveillance pour le volet civil du nouveau centre aquatique

Considérant que la Ville doit effectuer les plans et devis du volet civil du nouveau centre aquatique;

Considérant que les travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2026-2027-2028;

Considérant que le projet nécessite des services professionnels spécialisés en la matière;

Considérant qu'une demande de prix a été effectuée auprès de 3 firmes spécialisées;

Considérant que l'offre de service numéro OSP 26205 déposée par la firme St-Georges Structures et civil correspond entièrement à nos besoins;

Considérant le Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'octroyer un contrat en mode gré à gré à la firme St-Georges Structures et civil pour l'élaboration des plans et devis (incluant la surveillance) du volet civil du nouveau centre aquatique, pour un montant de 111 065,85 \$ toutes taxes incluses.

D'autoriser Mme Anouchka G.Pincince, directrice du Service des loisirs et de la culture, à signer l'offre de service datée du 22 juin 2026.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense aux fonds général et de procéder aux renflouements des fonds lors de l'approbation du règlement d'emprunt 1942 visé par les présents travaux de construction du centre aquatique.

Adoptée à l'unanimité

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

RESSOURCES HUMAINES

391-06-2026

Mesure disciplinaire –Dossier RH 2026-04

Considérant les récents événements énoncés au rapport RH 2026-04 soumis au soutien de la présente résolution;

Il est proposé par Madame la conseillère Renée Fortin

Appuyé par Madame la conseillère Nathalie Haman

Et résolu :

D'appliquer une suspension sans solde de 14 jours pour l'employé concerné.

De mandater le directeur du service concerné pour procéder au traitement de ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

DÉPOT DE DOCUMENTS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

392-06-2026

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De lever la séance à 16h04.

Adoptée à l'unanimité

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.